

Econocom Group S.A./N.V.

Société Anonyme

Siège social :

Boulevard de la Woluwe 34, Woluwé-Saint Lambert, 1200 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0422646816 (Bruxelles)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 MAI 2011

Le conseil d'Administration invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 17 mai 2011 à 11 heures, Chaussée de Louvain 510/B80, 1930 Zaventem, Belgique.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture, discussion et explication du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire sur l'exercice social et consolidé clôturé au 31 décembre 2010 ;
2. Approbation des comptes statutaires clôturés au 31 décembre 2010 ;
3. Approbation des comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2010 ;
4. Approbation de l'affectation du résultat et de la distribution de dividende ;
5. Décharge aux administrateurs et au Commissaire pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2010 ;
6. Renouvellement des mandats de deux administrateurs venus à échéance ;
7. Pouvoirs.

PROPOSITIONS DE DECISIONS

2. et 3. Approbation des comptes statutaires et consolidés au 31 décembre 2010 ;
4. Proposition de distribution d'un dividende de 0,35 euro brut par action ;
Affectation du bénéfice de l'exercice de 7.705.551,91 euros et du bénéfice de 20.709.576,69 euros reporté de l'exercice précédent :
 - aux prélèvements sur les réserves pour 15.373.508,37 euros
 - à la distribution de dividende pour 9.160.513,95 euros,
 - à la réserve légale pour 89.575,56 euro,
 - au résultat reporté pour 34.538.547,46 euros,
5. Accorder décharge aux administrateurs et au Commissaire pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2010 ;
6. Renouveler les mandats de Monsieur Gaspard Dürleman et de Monsieur Charles De Water pour une durée de six ans, mandat qui prendront fin de plein droit lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017 ;
7. Délégation de pouvoirs, avec faculté de signature et de substitution au Conseil d'Administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

PARTICIPATION A L'ASSEMBLÉE, DOCUMENTATION ET REPRÉSENTATION

Pour assister à l'Assemblée ou s'y faire représenter, les actionnaires sont priés de se conformer aux articles 28 et 29 des statuts.

Les titres au porteur ou les attestations d'indisponibilité doivent être déposés cinq jours ouvrables avant la date de l'Assemblée, soit au siège de la BNP Parisbas Fortis, de Puilaetco Dewaay ou de Petercam, ainsi qu'à toute succursale ou agence de ces institutions de crédit.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent, dans le même délai, informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée de leur intention d'assister aux Assemblées et doivent indiquer à cette occasion le nombre de titres pour lesquels ils entendent prendre part au vote.

Le Conseil d'Administration